

Approche Environnementale de l'Urbanisme®



A.E.U.® : derrière cette dénomination protégée, l'ADEME souhaite promouvoir une démarche valorisée pour réussir des projets d'urbanisme durable.

L'objet du CAUE est ici de présenter son point de vue sur cette approche ; elle rejoint sur de nombreux plan les fondements légaux, les pratiques et les discours mis en avant par les CAUE.

L'approche environnementale de l'urbanisme ® s'inscrit dans la lignée de nombreux dispositifs législatifs et réglementaires :

1976 (Loi relative à la protection de la nature) Les documents d'urbanisme doivent **respecter les préoccupations environnementales, sous peine d'illégalité**

1983 (Lois de décentralisation) Les documents d'urbanisme doivent **assurer un équilibre entre préservation de l'environnement et développement urbain**, ainsi qu'une **utilisation économe de l'espace**

1999 (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, dite loi Voynet) Affirme la volonté d'**optimiser les ressources sur le long terme, en combinant efficacité économique et équité sociale**.

2000 (Loi Solidarité et Renouvellement Urbain, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat -2003) **Renforce les obligations légales** des collectivités territoriales en matière de **prise en compte de l'environnement** dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

2001 (Directive 2001/42 : Evaluation des Incidences des Plans et Programmes sur l'Environnement). Impose aux pays membres de légiférer pour **soumettre à évaluation environnementale tout plan ou programme** susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement.

Ordonnance 2004-489 et Décret 2005-608
SCOT et PLU font l'objet d'une évaluation environnementale

La prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme est une **OBLIGATION REGLEMENTAIRE**, l'AEU® est un **OUTIL** pour assister cette prise en compte

Les enjeux globaux



- Dérèglement climatique
- Surconsommation énergétique
- Perte de biodiversité
- Déficit en eau potable

Les enjeux locaux

- La préservation des ressources non renouvelables (énergie ou biodiversité par exemple) **conditionne la vie des générations à venir**
- L'aspiration à un **environnement sain, sûr, de qualité** et à un **niveau de vie décent**
- la gestion plus économe du sol **minimise dans la durée le coût des mesures correctives et les coûts de fonctionnement des réseaux** des collectivités (voirie, énergie, transports publics...)
- la qualité de l'environnement est un atout pour l'image d'un territoire et donc **facteur de développement local et d'attractivité**

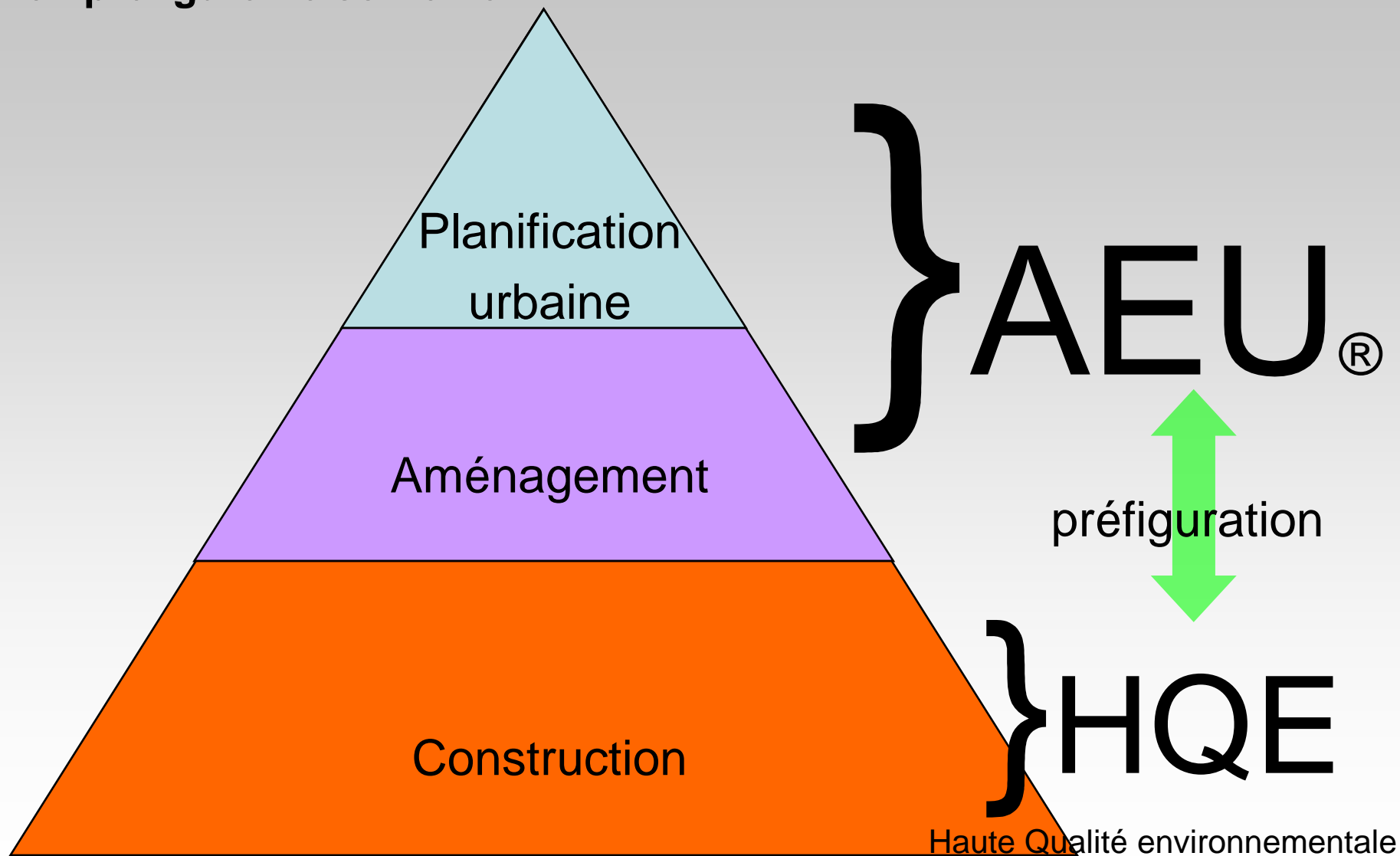
Principes et fonctionnement

L'A.E.U.® a pour objectif d'identifier les enjeux environnementaux des mutations urbaines. Elle valorise ainsi les démarches ...

- **de planification urbaine**
(notamment le volet de l'urbanisme réglementaire),
- **d'aménagement**
(notamment le volet de l'urbanisme opérationnel).

Sans
projet urbain,
il ne peut y avoir
d'approche
environnementale
de l'urbanisme

L'AEU ne concerne pas directement l'acte de construire mais elle peut en préfigurer le contexte



Comment procède l'AEU® ?

- Elle interroge le projet urbain quant à sa qualité environnementale.
- Elle veille à la cohérence entre les principes affichés et les réalisations projetées (suivi des objectifs).
- Elle renforce les expertises mobilisées dans le domaine de l'environnement.
- Elle permet de développer des outils de sensibilisations et d'illustration sur la base, bien concrète, des projets urbains portés par les collectivités.

AUE[®] est transversale dans le projet urbain

La démarche peut concerner toutes les étapes du projet. Elle vise à mettre en œuvre des actions favorisant la prise en compte des facteurs environnementaux.

PROJET URBAIN

- Diagnostics préalables
- Programmation
- Études
- Passage en phase opérationnelle ...

AEU[®]

AUE[®] est transversale par la diversité des vecteurs potentiels

La démarche est susceptible de mobiliser de nombreux partenaires : décideurs, intervenants, opérateurs techniques ou financiers, ...

ACTEURS DES PROCEDURES DE PROGRAMMATION ET D'AMENAGEMENT

- Élus des Collectivités locales
- Services des Collectivités et des Administrations
- Bureaux d'études
- Délégués de la maîtrise d'ouvrage
- Concepteurs

AEU[®]

Thèmes à examiner

Choix énergétiques

- Maîtrise durable des ressources énergétiques
- Efficacité énergétique (conséquences de la forme urbaine)
- Développement des potentiels en énergies renouvelables



Déplacements

- Maîtrise des déplacements et réduction des nuisances dues aux transports. (Notamment en organisant la mixité des fonctions d'habitat, d'éducation, de services, d'activités économiques, de loisirs, de consommation)
- Accès pour tous à la ville (partage de l'espace public, proximité, compacité)
- Offre en transports collectifs et modes doux adaptés au contexte ; intermodalité

Risques et autres nuisances

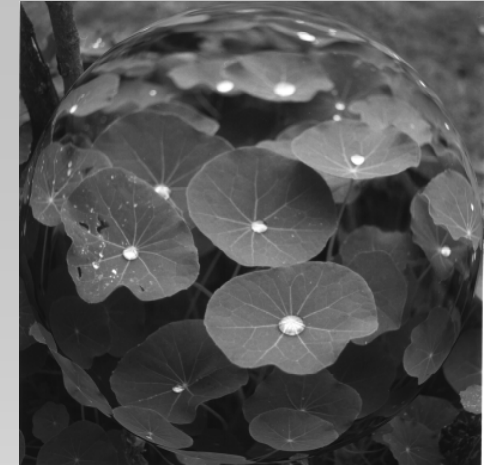
- Maîtrise de l'urbanisation par rapport aux risques naturels (inondation, crues torrentielles, mouvements de terrains, incendies naturels) et technologiques (installations dangereuses, transports de matières dangereuses) et aux nuisances (sonores, olfactives,)

Thèmes à examiner

(suite)

Patrimoine, paysages, biodiversité

- Continuités écologiques, accès aux espaces verts, trame verte urbaine
- Maintien et valorisation des formations végétales remarquables
- Gestion pérenne et économe des espaces verts collectifs
- Préservation des richesses paysagères (perspectives, repères)
- Protection du patrimoine local (en l'intégrant dans un projet dynamique et évolutif (production attentive du patrimoine de demain)



Eau

- Protection de la ressource (protection des points de captage, réduction des pollutions urbaines et agricoles, maîtrise des consommations)
- Reconquête de la trame bleue et protection des milieux aquatiques sensibles
- Réduction des ruissellements d'eau pluviale (gestion à l'échelle de la parcelle, stockage, infiltration)
- Assainissement optimum des eaux usées et eaux pluviales ; adaptation de la capacité des réseaux urbains à la capacité projetée à la fin de leur durée de vie

Déchets

- Organisation optimum de la collecte et du traitement
- Anticipation du besoin en équipements ...

... le bruit, la consommation d'espace,
la réduction des surfaces agricoles,
mais aussi des thèmes parfois oubliés :

**les équilibres sociaux ou démographiques,
l'expression d'une culture ou d'un simple savoir-faire**

Thèmes à examiner

(suite)

Le renouvellement urbain

- Construire «la ville sur la ville» ou «le bourg sur le bourg» limite l'étalement de l'urbanisation, économise les sols et suscite des compositions architecturales et urbaines qui valorisent les sites déjà construits.
- Cette orientation du projet urbain permet aussi de concevoir ou de valoriser des espaces publics en donnant sa place à la vie sociale.
- De plus, dans les sites le plus communs comme dans les sites remarquables, l'expression d'architectures contemporaines peut trouver sa place.



Pour le CAUE il s'agit de privilégier les actions de renouvellement urbain.



La requalification des sites déjà construits, la réhabilitation, la reconstruction ou la transformation de bâtiments sont probablement les questions initiales à se poser pour tirer le meilleur et le plus économe des partis des richesses existantes.